

20220628_DL_12

OBJET :

Inclusion numérique –
nouvelles contributions pour
@utonium

Date de convocation :

30 mai 2022

Date de séance :

28 juin 2022

Date d'affichage :

11 juillet 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 13

Membres votants : 25

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PARSIS Laurent, conformément à l'arrêté du 24 juin 2022 portant délégation pour présider le comité syndical de Somme numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BEAUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme DELETRE Margaux, M. DE MONCLIN Arnaud, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. JACOB Claude.

Secrétaire de séance : Mme DELETRE Margaux

Pouvoirs :

M. GEST Alain donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux
M. VARLET Philippe donne pouvoir à M. PARSIS Laurent
M. DE JENLIS Hubert donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise
M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique
M. MAROTTE Philippe donne pouvoir à M. BEAUMONT Joël
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. DE MONCLIN Arnaud
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à M. BEAUFILS Christian
M. François DEBEUGNY donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé
Mme LHOMME Brigitte donne pouvoir à Mme DE WAZIERS Isabelle
M. DURIEUX François donne pouvoir à M. JACOB Claude
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. PENAUD Guy
M. DECLE Paul-Éric donne pouvoir à M. FRION Fabrice

Lancé au printemps 2021, le service de médiation numérique mobile de Somme Numérique dispose maintenant d'un certain retour d'expérience, après avoir rencontré des communes, EPCI et CCAS. Il apparaît que la tarification proposée a bloqué un certain nombre d'élus communaux.

Il convient de préciser que pour cette année 2022, l'activité est couverte par des commandes des CCAS de CAMON, d'ABBEVILLE et d'AMIENS.

L'objectif de cette révision de prix est donc de tester l'appétence des autres territoires pour ce service, et notamment des petites communes, et de lever le blocage financier.

Dans ce contexte, le Président propose deux modalités de tarification, toujours dans l'esprit de faciliter la mutualisation à l'échelle d'un territoire intercommunal.

Option 1		
contribution annuelle mutualisée EPCI	2 500,00 €	20 ateliers
Atelier supplémentaire par l'EPCI	50,00 €	1 atelier
contribution individuelle communale	100,00 €	1 atelier
Option 2		
contribution communale hors mutualisation EPCI	150,00 €	1 atelier

Le tarif dit « communal » est également valable pour un CCAS, dans les mêmes conditions.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Les nouvelles contributions du service d'inclusion numérique dit @utonum sont adoptées.

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.